Elagage des haies et arbres en bordures des propriétés le long des voies communales et de la départementale D503



Madame, Monsieur,

Nous vous informons qu'une intervention de l'entreprise Millot Frères, dédiée à l'entretien des fossés ainsi qu'à l'élagage des haies et des arbres, est programmée dans les semaines à venir. La commune prend en charge le nettoyage des fossés (des deux côtés) le long de l'ensemble des routes, ainsi que l'entretien des haies situées sur les propriétés communales.

Chaque propriétaire est invité à faire le nécessaire pour entretenir les abords de sa propriété. Il est important d'éviter tout risque de perturbation sur les lignes aériennes (électricité, fibre optique et téléphone), sous réserve de prendre préalablement contact avec les gestionnaires des réseaux concernés.

Si vous souhaitez réaliser des travaux d'élagage en hauteur pour les haies et les arbres situés le long des voies communales et départementales, nous vous invitons à bien vouloir vous inscrire en ***Mairie avant le 20 novembre.*** *Soit par tel au : 03.85.49.14.22 ou par Mail :* *mairie.clux-villeneuve@orange.fr* ou à l'accueil du secrétariat aux heures d'ouvertures.

(Merci d'indiquer un numéro de portable si possible)

L'entreprise Millot Frères établira directement une facture à votre charge, en vous faisant bénéficier d'un tarif préférentiel.

Les éventuels déchets issus de cette intervention et situés sur votre propriété devront être évacués par vos soins à la déchetterie.

Précision importante : le matériel utilisé est adapté à l'élagage, mais ne convient pas à la taille de haies d'ornement.

Nous vous remercions par avance pour votre compréhension et votre collaboration, qui contribuent à la sécurité et à l'entretien de notre cadre de vie.

Le Maire, Michel JANNIN

MAIRIE DE CLUX - VILLENEUVE 71270 (Saône-et-Loire)

Rappel :

Présence en Mairie :
Lundi 9h/17h et Jeudi 09h/17h

Ouverture du public :
Lundi 14h/16h et Jeudi 10h/12